

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg, tenue le mardi 23 mars 2021 à 17 h 30, par Visioconférence, Québec.

Sont présents: M. Vincent Dufresne, conseiller du district électoral de Saint-Rodrigue et président de l'arrondissement
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère du district électoral de Louis-XIV
M. Patrick Voyer, conseiller du district électoral des Monts

Est également présente: Mme Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Est absente: Mme Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA4-2021-0022 Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 et au Décret du gouvernement numéro 102-2021 du 5 février 2021 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la séance se tient par visioconférence.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal

CA4-2021-0023 Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2021

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer, appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2021, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

Liste des virements budgétaires pour le mois de février 2021

Liste des dépenses autorisées par un titulaire d'une délégation de dépenser pour les mois de janvier et février 2021

Première période de questions des citoyens, portant sur les points inscrits à l'ordre du jour

Conformément au Décret du gouvernement numéro 102-2021 du 5 février 2021 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la première période de questions portant exclusivement sur les points inscrits à l'ordre du jour, d'une durée maximale de vingt (20) minutes, est ouverte pour les citoyens présents en visioconférence et les questions reçues par courriel.

Propositions

Gestion du territoire

CA4-2021-0024 **Demande assujettie à un règlement relatif au PIIA - 6305, rue Malouin, lot 6 386 087, district de Saint-Rodrigue - [GT2021-071](#)**

Sur la proposition de monsieur le président Vincent Dufresne, appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU4-2020-031 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Charlesbourg, en date du 3 mars 2021, d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'une habitation d'un logement sur le lot 6 386 087 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, correspondant au 6305, rue Malouin, dont la délivrance du permis est soumise à une approbation des plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, R.C.A.4V.Q. 4, et ce, sous réserve du respect de la condition suivante :

- que le bâtiment soit implanté à au moins 7,5 mètres de la ligne avant de lot.

Puisque :

- les bâtiments principaux voisins sont implantés à plus de 7,5 mètres de la ligne avant de lot;
- la façade du bâtiment projeté n'est pas alignée avec celles des bâtiments voisins immédiats.

Ou, à défaut de satisfaire à la condition, de mettre en suspens la demande afin de permettre la présentation d'un autre projet à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

CA4-2021-0025 **Demande de permis assujettie au PIIA d'insertion - 645, 74e Rue Est, lot 1 150 445, district de Louis-XIV - GT2021-072**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU4-2021-032 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Charlesbourg, en date du 3 mars 2021, de refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement en hauteur du bâtiment d'habitation d'un logement sur le lot 1 150 445 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, correspondant au 645, 74^e Rue Est, dont la délivrance du permis est soumise à une approbation des plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, R.C.A.4V.Q. 4 et propose la modification suivante :

- utiliser de la maçonnerie comme matériau de revêtement pour le portique projeté ainsi que la façade du garage et de l'étage en remplacement des panneaux de fibrociment blanc envisagé.

Puisque :

- le bâtiment existant est composé de maçonnerie qui est retirée;
- la façade de la majorité des bâtiments principaux voisins comporte au moins 50 % de maçonnerie.

La demande est ainsi mise en suspens afin de permettre à la requérante de présenter un projet modifié ou, à défaut, un nouveau projet à une séance ultérieure.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Loisirs, sports et vie communautaire

CA4-2021-0026 **Renouvellement d'une entente entre la Ville de Québec et l'organisme Loisirs Bourg-Royal inc. relativement à l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance des équipements récréatifs des parcs Bourg-Royal, Saint-Viateur et de la Maison Sanfaçon-Paradis pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022 - AP2021-124 (CT-2524538)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer, il est résolu d'autoriser le

renouvellement de l'entente avec l'organisme *Loisirs Bourg-Royal inc.* relativement à l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance des équipements récréatifs des parcs Bourg-Royal, Saint-Viateur et de la Maison Sanfaçon-Paradis pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 selon les conditions et exigences liées à l'entente ci-annexée.

Ce contrat demeure sous réserve de l'approbation du budget 2022 par les autorités.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA4-2021-0027 **Renouvellement d'une entente entre la Ville de Québec et l'organisme Loisirs Bourassa inc. relativement à l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance des équipements récréatifs des parcs Saint-Jérôme, Terrasse Bon-Air et du chalet Bourassa pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022 (Dossier 60943) - AP2021-186 (CT-2523982)**

Sur la proposition de monsieur le président Vincent Dufresne, appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, il est résolu d'approuver le renouvellement de l'entente avec l'organisme *Loisirs Bourassa inc.* relativement à l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance des équipements récréatifs des parcs Saint-Jérôme, Terrasse Bon-Air et du chalet Bourassa pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 selon les conditions et exigences liées à l'entente ci-annexée.

Cette entente demeure sous réserve de l'approbation du budget 2022 par les autorités.

Adoptée à l'unanimité

CA4-2021-0028 **Renouvellement d'une entente entre la Ville de Québec et l'organisme Loisirs de Saint-Rodrigue inc. relativement à l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance des équipements récréatifs des parcs Henri-Casault, Maurice-Lortie, et des chalets Édouard-Laurent et Saint-Rodrigue pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022 (Dossier 73891) - AP2021-188 (CT-2525558)**

Sur la proposition de monsieur le président Vincent Dufresne, appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer, il est résolu d'approuver le renouvellement de l'entente avec l'organisme *Loisirs de Saint-Rodrigue inc.* relativement à l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance des équipements récréatifs des parcs Henri-Casault, Maurice-Lortie et des chalets Édouard-Laurent et Saint-Rodrigue pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 selon les conditions et exigences liées à l'entente ci-annexée.

Cette entente demeure sous réserve de l'approbation du budget 2022 par les autorités.

Adoptée à l'unanimité

Circulation et stationnement

Autre

CA4-2021-0029 Subvention de 500 \$ pour le Service d'entraide Saint-Rodrigue (Paroisse St-Charles-Borromée) pour les paniers de Noël 2021 - A4DA2021-001

Sur la proposition de monsieur le président Vincent Dufresne, appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, il est résolu de verser une subvention de 500 \$ au *Service d'entraide de Saint-Rodrigue de la Fabrique de la paroisse Saint-Charles-Borromée* pour les paniers de Noël 2021.

Adoptée à l'unanimité

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Matières nécessitant une consultation publique

Rapport de la consultation écrite des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 20575, boulevard Henri-Bourassa, lot 6 348 407, quartier de Notre-Dame-des-Laurentides, district des Monts

Une consultation écrite pour la demande de dérogation mineure correspondant au 20575, boulevard Henri-Bourassa a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg, résolution CA4-2020-0145, et ce, conformément au Décret du gouvernement numéro 102-2021 du 5 février 2021 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA4-2021-0030 Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 20575, boulevard Henri-Bourassa, lot 6 348 407 du cadastre du Québec, quartier de Notre-Dame-des-Laurentides, district des Monts - GT2021-041

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer, appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU4-2021-17 du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Charlesbourg, en date du 3 février 2021, de refuser la dérogation mineure demandée soit de rendre réputé conforme l'aménagement d'une allée de circulation devant la façade du bâtiment principal pour les motifs suivants :

- des alternatives réglementaires conformes existent;
- des arbres peuvent être plantés en compensation de ceux coupés;
- il est évalué que la coupe de trois ou quatre arbres n'a pas d'impact sur l'indice de la canopée du quartier Notre-Dame-des-Laurentides;

- l'objectif du règlement est de réduire les espaces minéralisés devant la façade;

- la situation résulte d'une subdivision cadastrale qui pouvait être planifiée dès le départ.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la consultation écrite des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 344-346, rue de Bigorre, lot 6 074 013, quartier de Notre-Dame-des-Laurentides, district des Monts

Une consultation écrite pour la demande de dérogation mineure correspondant au 344-346, rue de Bigorre a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg, résolution CA4-2020-0145, et ce, conformément au Décret du gouvernement numéro 102-2021 du 5 février 2021 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA4-2021-0031 Demande de dérogation mineure pour la propriété située aux 344-346, rue de Bigorre, lot 6 074 013 du cadastre du Québec, district des Monts - GT2021-070

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer, appuyée par monsieur le président Vincent Dufresne, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU4-2021-026 du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Charlesbourg, en date du 3 mars 2021, d'accorder la dérogation mineure demandée visant à rendre réputé conforme pour un immeuble situé aux 344-346, rue de Bigorre, correspondant au lot 6 074 013, du cadastre du Québec, l'escalier extérieur en cour avant secondaire donnant accès à une porte située à plus de 2 mètres au-dessus du niveau du sol contrairement à ce qui est prescrit par le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, R.C.A.4V.Q. 4.

Adoptée à l'unanimité

Projets de règlement

Avis de motion

Adoption des règlements

Deuxième période de questions des citoyens

Conformément au Décret du gouvernement numéro 102-2021 du 5 février 2021 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, une deuxième période de questions, d'une durée maximale de vingt (20) minutes, est ouverte pour les citoyens présents en visioconférence et les questions reçus par courriel.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de vingt (20) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 38 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Charlesbourg sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.4V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 17 h 50, puisque le conseil d'arrondissement a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Vincent Dufresne
Président de
l'arrondissement

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement